

Caen

Parc et jardin de la Préfecture



Situation

La ville de Caen, préfecture de la région de Basse-Normandie, se situe au centre-nord du département du Calvados. La préfecture se trouve entre le château ducal et la Prairie, non loin de l'Abbaye-aux-Hommes.



La Préfecture et le parc vus du Bd Bertrand

Typologie Parc

Commune concernée Caen

Surface 2 ha

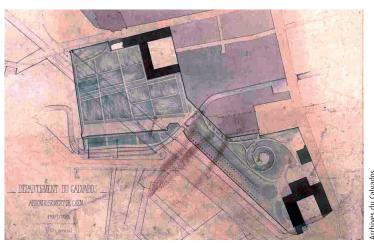
Date de classement Arrêté du 29 juillet 1937

Histoire

Lorsque Napoléon 1^{er} se rend à Cherbourg, en 1811, il fait étape à Caen mais ne peut être reçu dans la modeste résidence préfectorale installée dans le vieil hôtel de Manneville. L'Empereur décide alors de financer la construction d'un édi-

fice plus prestigieux regroupant logement préfectoral et bureaux. La réalisation est confiée à Jean-Baptiste Harou-Romain, premier architecte départemental du Calvados. La nouvelle Préfecture sera un édifice néoclassique composé autour de trois corps de bâtiments disposés autour

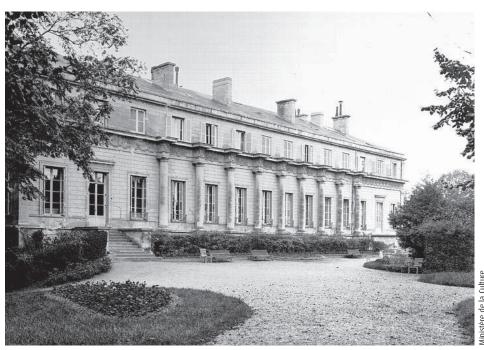
d'une cour d'honneur s'ouvrant sur une place. Interrompus par le déclin impérial, les travaux reprennent en 1817. A cette époque, les services administratifs sont à l'étroit dans l'ancien collège des jésuites, rue de la Préfecture (rue Arcisse de



Plan général de la Préfecture au XIX^è siècle



Caumont). Le chantier est confié à l'architecte départemental, Paul Vérrolle, qui respecte les plans dressés par son prédécesseur. L'ancien Hôtel de Manneville est rasé en 1848, l'aile des bureaux est achevée en 1851. Napoléon III est accueilli, par le préfet Tonnet en 1858, dans une préfecture flambante neuve et décorée au goût du jour. Lors de cette visite impériale, les jardins sont certainement achevés, ils s'étendent derrière de hauts murs tout au long du boulevard Bertrand jusqu'à la rue de la préfecture. Devant l'imposante colonnade de la façade des appartements, des arbres aux feuillages persistants doublent l'écran du mur d'enceinte. A l'autre extrémité, après le passage de l'Odon face au chevet de Notre-Dame de la Gloriette (voir site 14057), un jardin potager est aménagé devant les vieux bâtiments de l'ancien collège des jésuites. Le parc de la Préfecture (avec ses bâtiments) est classé parmi les sites en juillet 1937, en raison « du caractère pittoresque que le parc et les jardins forment au centre de la ville de Caen ». Le périmètre du site englobe les jardins ainsi que les bâtiments de la préfecture, les archives départementales (rue Saint-Laurent) et l'ancien collège du Mont (rue Arcisse de Caumont). La rue de Bras est alors en impasse et s'arrête à l'entrée de l'ancien collège qui abrite le Musée des Antiquaires de Normandie. En juin 1944, les bombardements alliés ravagent la ville et détruisent Caen en grande partie. Devant la préfecture,



La façade des appartements en 1946

l'Hôtel de Ville est en ruine et ne sera pas reconstruit. Lors de la Reconstruction, la rue de Bras est prolongée jusqu'au Boulevard Bertrand. Dans les années 1960, les archives départementales sont détruites et remplacées par l'Hôtel du Département qui, à l'arrière, s'ouvre sur les jardins. La Préfecture est classée Monument Historique en 1986. En 1988, le mur longeant le boulevard doit

être restauré. Le préfet de l'époque demande de le rehausser devant ses appartements et de l'ouvrir sur 200 m, le long du boulevard Bertrand. La grille qui le remplace ouvre la vue vers le parc et le chevet de Notre-Dame de la Gloriette jusque-là cachés aux regards des caennais.



Alignements d'arbres longeant le Bd Bertrand

Le site

Entre l'Abbaye aux Hommes et la Grande Prairie, la Préfecture de Région est un des rares exemples de bâtiment administratif du siècle dernier, créé en même temps que la fonction qu'il abrite. L'édifice se compose de trois corps de bâtiments rectangulaires, disposés en retour d'équerre autour d'une cour d'honneur gravillonnée. L'aile ouest (les appartements) et l'aile Est (bureaux) convergent vers l'aile nord qui abrite les salons de réception. En Rez de chaussée, elle est percée de trois arcades, passage vers les jardins. La cour est fermée, sur la place Gambetta, par un mur surmonté d'une galerie où s'ouvre le portail flanqué de colonnes rostrales. D'inspiration italienne, les façades comportent deux niveaux surmontés d'un étage attique. Une frise dorique, ornée des symboles des compétences préfectorales, court sur l'ensemble des façades. Celle sur les jardins est rythmée par une colonnade qui devait recevoir les statues des neuf principales villes du département. L'axe principal de la composition du parc est constitué par une allée bordée de hêtres, parallèle au boulevard Bertrand, ouvrant une perspective vers l'église du Vieux Saint-Etienne. Quelques beaux spécimens d'arbres agrémentent les pelouses : marronniers, cèdre, hêtre pourpre... Devant la colonnade, des houx, des buis, des arbustes à fleurs et des rosiers le long du bâtiment donnent un air plus intimiste à la cour des appartements. Séparés du parc par une haie de lauriers palmes, les anciens potagers sont désormais occupés par des pelouses plantées d'arbres d'ornement. Au nord, une grille doublée d'une haie de thuyas borde l'angle du boulevard et de la rue de Bras. Les lieux ont changés depuis la guerre. Le musée des antiquaires et les autres bâtiments du collège du Mont ont disparus, pour laisser passer la rue de Bras. Seul subsiste dans un bâtiment reconstruit l'ancien portail de l'Hôtel Dieu (XIIIè siècle), remonté ici au XIXè siècle. La rue de Bras rejoint le boulevard sur l'emplacement de l'ancien collège et un petit parking planté de tilleuls.

Devenir du site

Domaine privé de l'Etat, la Préfecture et ses jardins ne sont ouverts au public qu'à de rares occasions, dont les Journées du Patrimoine. Ouvert sur le boulevard Bertrand depuis 1988, les jardins se laissent admirer depuis l'extérieur. En hiver, on peut même contempler le chevet de Notre-Dame de la Gloriette, caché par la végétation pendant les autres saisons. Impeccablement entretenu, le parc est devenu un espace vert essentiel de ce côté du boulevard.



Boulevard Bertrand : le mur du parc

courriel :

DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).
 Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles

R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.

- La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).

La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).